INF'ODEREN

Bulletin
d'information communal
Juin 2008

SOMMAIRE

Le Mot du Maire 1
Le Conseil Municipal en bref ..... 1 à 3
Bilan et budget ..... 3 à 6
Travaux d'assainissement collectif 7
Plan canicule 2008 7
Ordures ménagères 8
Recyclage 9
Qualité de l'eau 10
Arbre à fleurs 10
Un petit pont à découvrir 10
Origines de la Marseillaise ..... 11 et 12
Ecrire - Lire - Compter 12
Café des aidants 13
AAPPMA 14
Congrégation des Sœurs de la Croix 15
Paroisse d'Oderen 16
Donneurs de sang 17
Gilet et triangle 17
Rencontre athlétisme 18
Cercle Sainte-Marie 19
TDF 20
Résidence St-Nicolas 21
Origine des noms 21
Calendrier des manifestations 22
Planning des pharmacies de garde ..... 23 et 24

Les Brèves
encadrées
en bas de pages

Le Mot du Maire

L'ensemble des membres du nouveau conseil municipal d'ODEREN remercie chaleureusement les électeurs qui leur ont accordé leur suffrage à l'occasion des élections municipales du 9 mars 2008.

Les 15 conseillers se montreront dignes de la confiance témoignée en mettant leur dynamisme, leurs compétences, leur disponibilité, leur écoute, au service de tous les habitants d'ODEREN pendant les 6 années du mandat à venir.

Aucune promesse démesurée n'a été annoncée durant la campagne électorale, cependant nous nous sommes engagés à poursuivre les travaux en cours, salle socio-éducative, chaufferie bois, véhicule pour les sapeurs-pompiers ; suivant la situation financière de la Commune, nous poursuivrons le renouvellement ou l'aménagement de la voirie communale, la mise en souterrain de l'éclairage public de la Grand'Rue et la reprise des ravalements de façades des bâtiments communaux, à commencer par l'ex bureau de poste.

Il me revient de remercier officiellement l'ensemble des Conseillers municipaux du précédent mandat ; équipe qui n'a pas à rougir des réalisations entreprises dans un contexte pas toujours favorable. Un merci tout particulier à Robert, Frédéric, Claudine, Marie-Odile, Myriam et Colette.

Votre Maire
Francis ALLONAS

Le Conseil Municipal en bref

Séance du 31 janvier 2008

Le Conseil Municipal,

- décide de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz à hauteur de 100% du plafond de 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret n° 2007-606 en date du 25 avril 2007,
- décide d'attribuer à l'Association des Oeuvres Scolaires du canton de Saint-Amarin une corde de bois gratuite dans le cadre de l'organisation du loto annuel de l'association au profit des activités éducatives et pédagogiques des enfants,
- décide de définir comme suit le barème des prestations de frais de secours sur le domaine skiable du Markstein pour la saison 2007-2008 et pour toute la durée de l'exploitation :
  - soin au poste de secours et sur le front des pistes ..... 38 €
  - évacuation hors pistes sécurisées ..... 360 €
  - évacuation sur le domaine sécurisé des pistes de ski ..... 200 €
  - frais de recherche supérieurs à 1 heure, engagés par les pisteurs secouristes ..... frais réels

Les tarifs concernant les frais de recherche supérieurs à 1 heure ou autres frais de recherche sont fixés comme suit :

- coût horaire pisteur secouriste 36 €
- coût horaire engin de damage 145 €
- coût horaire scooter ou quad ... 22 €
- coût horaire véhicule 4 X 4 ..... 23 €

Ces tarifs s'appliquent pour les frais de secours hors piste situés dans des secteurs éloignés, caravanes de secours, recherches de nuit, etc.

- décide de confier par contrat à la société MARKSTEIN LOISIRS, disposant du personnel compétent pour les secours, la mise en œuvre des secours sur le domaine skiable alpin et de fond du Markstein.
- autorise les dépenses d'investissement en 2008 antérieurement au vote du budget primitif dans la limite d'un plafond de 25 % des dépenses d'investissement votées au budget de l'exercice 2007 (plafond fixé par disposition législative).
- approuve le projet de travaux de réalisation d'un barrage d'altitude au Markstein pour la neige de culture.

- accepte de prendre en charge financièrement le coût de l'échange transfrontalier entre l'école d'Oderen et celle de Schopfheim, conformément à l'estimation déterminée :
  - 520 € pour le voyage en Allemagne (80 % remboursables) ;
  - 50 € pour l'entrée du musée à Lörrach en Allemagne ;
  - 94 € pour le bus à destination de Wesserling (80 % remboursables).

Séance du 28 février 2008

Le Conseil Municipal,

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 122 € à la Société des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt (Bibliobus).
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de stage des périodes en entreprises des élèves de lycées professionnels, établie le 25 janvier 2008 par le lycée Charles Pointet de Thann (accueil de stagiaires pour une durée de 3 semaines).
- approuve le rapport annuel 2006 du Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein – Grand Ballon sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Ce rapport (très volumineux) peut être librement consulté en mairie.
- décide d'autoriser la venue hebdomadaire, les mardis, d'un commerçant ambulant de plats à emporter (pizzas, traiteur, pâtisserie, cuisine, boissons, etc.), sur la place de la salle de musique.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A.) Haute-Thur et la Commune d'Oderen concernant la gestion du ruisseau pédagogique d'Oderen.
- se déclare solidaire de tous les salariés subissant la crise de l'entreprise DMC Tissus de Saint-Amarin et demande que l'Etat ainsi que la direction de DMC acceptent de mettre en place la convention de Fonds National de l'Emploi (FNE) ainsi que des FNE dérogatoires pour les salariés touchés.

Séance du 14 mars 2008

Séance consacrée à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, à l'élection du Maire, des Adjoints, et des délégués aux structures intercommunales :

- Conseil Municipal :
  - Francis ALLONAS, Maire
  - Eliane WYSS, 1ère Adjointe
  - Noël DELETTRE, 2e Adjoint
  - Armand WEISS, 3e Adjoint
  - Patrick MARBACH, Conseiller
  - Lucien DIERSTEIN, Conseiller
  - Richard LOCATELLI, Conseiller
  - Daniel WYSS, Conseiller
  - Didier GRUNENWALD, Conseiller
  - Jacqueline GERUM, Conseillère
  - Joël ARNOLD, Conseiller
  - Nathalie MANTEZ, Conseillère
  - Jean-Denis HANS, Conseiller
  - Béatrice HEINRICH, Conseillère
  - Gabrielle DREYER, Conseillère
- Délégués à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin :

  Francis ALLONAS, Daniel WYSS, Richard LOCATELLI (nombre de délégués fonction de la population de la commune).
- Délégué au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin (subventionne les travaux réalisés sur ces réseaux) :

  Francis ALLONAS.
- Délégué au Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux :

  titulaire Noël DELETTRE, suppléant Patrick MARBACH.
- Déléguée au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :

  Jacqueline GERUM.

Séance du 20 mars 2008

Séance consacrée à l'élection des membres des commissions :

- Commission Finances, vie économique, industrie :

  Sont élus : Francis ALLONAS, président
  Eliane WYSS, Noël DELETTRE, Armand WEISS, Richard LOCATELLI, Daniel WYSS.
- Commission Travaux et patrimoine :

  Sont élus : Noël DELETTRE, président
  Francis ALLONAS, Eliane WYSS, Armand WEISS, Patrick MARBACH, Richard LOCATELLI, Didier GRUNENWALD, Joël ARNOLD, Yves WALCH, Raymond ZUSSY.
- Commission Forêt, Agriculture, et environnement :

  Sont élus : Francis ALLONAS, président
  Eliane WYSS, Noël DELETTRE, Armand WEISS, Lucien DIERSTEIN, Richard LOCATELLI, Didier GRUNENWALD, Jacqueline GERUM, Nathalie MANTEZ, Jean-Denis HANS.
- Commission Culture, communication, et loisirs :

  Sont élus : Eliane WYSS, présidente
  Francis ALLONAS, Noël DELETTRE, Armand WEISS, Patrick MARBACH, Jacqueline GERUM, Joël ARNOLD, Nathalie MANTEZ, Béatrice HEINRICH, Gabrielle DREYER, Lionel MULLER.
- Commission Urbanisme :

  Sont élus : Armand WEISS, président
  Francis ALLONAS, Eliane WYSS, Noël DELETTRE, Daniel WYSS, Jean-Denis HANS, Béatrice HEINRICH, Gabrielle DREYER.
- Commission Consultative Communale de la Chasse :

  Sont élus : Francis ALLONAS, Maire, membre de droit, Noël DELETTRE, Adjoint , Didier GRUNENWALD, Jean-Denis HANS.
- Conseil Consultatif Communal (pompiers) :

  Sont élus : Francis ALLONAS, Maire
  Eliane WYSS, Armand WEISS, Didier GRUNENWALD.
- Commission d'Appel d'Offres :

  Sont élus : Francis ALLONAS, Maire, président, Noël DELETTRE, titulaire ; Armand WEISS, suppléant, Patrick MARBACH, titulaire ; Eliane WYSS, suppléante, Didier GRUNENWALD, titulaire ; Joël ARNOLD, suppléant

Le Conseil Municipal en bref

Séance du 4 avril 2008

Cette séance a été consacrée aux débats budgétaires et au vote des deux budgets de la commune (budget forêt et budget principal) : se reporter à l'article spécial consacré au budget communal dans ce bulletin.

Séance du 30 avril 2008

Le Conseil Municipal,

- décide de désigner comme représentants de la Commune au sein de l'association Odr'Anim : madame Eliane WYSS, madame Nathalie MANTEZ, monsieur Joël ARNOLD.
- décide d'attribuer une corde de bois par an par association qui en fera la demande, afin de permettre aux associations de bénéficier d'un régime égalitaire.
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150 € à l'association «Restaurants du Cœur», en soulignant le sérieux du travail accompli par celle-ci.
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150 € à l'association Club Vosgien dans le cadre du 125e anniversaire de l'association et au regard de la qualité de leur travail notamment au plan local à Oderen.
- autorise Monsieur le Maire à signer un avenant de travaux avec l'entreprise PSIA pour un montant de 526,00 € H.T., soit 629,10 € TTC, concernant les travaux de réhabilitation de la salle socio-éducative.
- autorise Monsieur le Maire à signer un avenant de travaux avec l'entreprise KRICK pour un montant de 1 235,00 € HT, soit 1 477,06 € TTC concernant les travaux de réhabilitation de la salle socio-éducative.
- décide de mettre en place une protection, distante de 20 cm environ (en hauteur) de l'appui existant sur toute la longueur du garde-corps du préau de la cour d'école.
- décide de mettre en place sur le sentier menant de la Cour de Bavière à la rue du Treh une main courante souple de même type qu'au sentier des Cascades.
- émet un avis favorable à la création d'une zone de gagnage d'une surface d'environ deux hectares au lieu-dit Treh-Akerlé. L'aménagement et l'entretien de ce type d'espaces cynégétiques permettra une amélioration du biotope, assurera le renouvellement des zones de gagnage et pourrait ainsi réduire notamment les risques de dégâts des gibiers et sangliers sur les terres agricoles ainsi que dans les zones de régénération forestière. Les travaux seront à la charge de l'adjudicataire de chasse, et subventionnés à 80 % par le Groupement d'Intérêt Cynégétique.
- autorise M. le Maire à signer avec l'entreprise Norisko le contrat de vérification des installations électriques des bâtiments communaux, pour un montant de 950 € hors taxes.

Bilan 2007

Budget Forêt

Le bilan du compte administratif forêt 2007 fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'investissement ..... 610,48 €
Recettes d'investissement ..... 10 388,00 €
+ 9 777,52 €

Dépenses de fonctionnement ..... 172 990,43 €
Recettes de fonctionnement..... 197 021,90 €
+ 24 031,47 €

Il est à noter que la section de fonctionnement permet de dégager cette année un bénéfice de 24 031 € dû principalement aux ventes de bois. La section d'investissement présente également de son côté un excédent de 9 777,52 €.

Budget Principal

Le compte administratif du budget principal 2007 fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'investissement ..... 1 383 869,01 €
Recettes d'investissement ..... 871 452,63 €
– 512 416,38 €

Dépenses de fonctionnement ..... 902 411,07 €
Recettes de fonctionnement ..... 1 205 022,63 €
+ 302 611,56 €

Le déficit global s'explique naturellement du fait que les travaux de la chaufferie bois ont dû débuter plus tardivement que prévu dans l'année pour des raisons indépendantes de la Commune, à savoir un appel d'offres initial infructueux suivi de renégociations afin d'obtenir des prix conformes aux besoins à satisfaire. Une grande majorité des travaux a ainsi été réalisée avant le 31/12/2007 sans pouvoir dans le même temps, les travaux n'étant pas terminés, solliciter dans ce même exercice budgétaire la subvention de la Région Alsace de 210 000 € permettant d'équilibrer les recettes du budget. Ces recettes seront donc reportées en reste à réaliser de recettes au budget primitif 2008.

Affectation des résultats de clôture

1 Forêt : les sommes de 24 031,47 € et 9 777,52 € sont affectées respectivement en report de fonctionnement et en report d'investissement au budget primitif 2008.

2 Budget principal : la somme de 302 611,56 € est affectée en totalité à la section d'investissement au compte 1068 (affectation du résultat).

Budget Forêt

Le budget forêt a été élaboré sur la base des données prévisionnelles estimées par l'Office National des Forêts, en fonction de l'état de prévision des coupes de bois et des travaux 2008.

1) Fonctionnement

Dépenses ..... 178 131 € HT

	Montant en €	%
Charges à caractère général	80 781	45,35
Charges de personnel	91 500	51,37
Autres charges de gestion courante	0	0
Charges financières	300	0,17
Virement à la section Investissement	0	0
Dotation aux amortissements	5 550	3,11

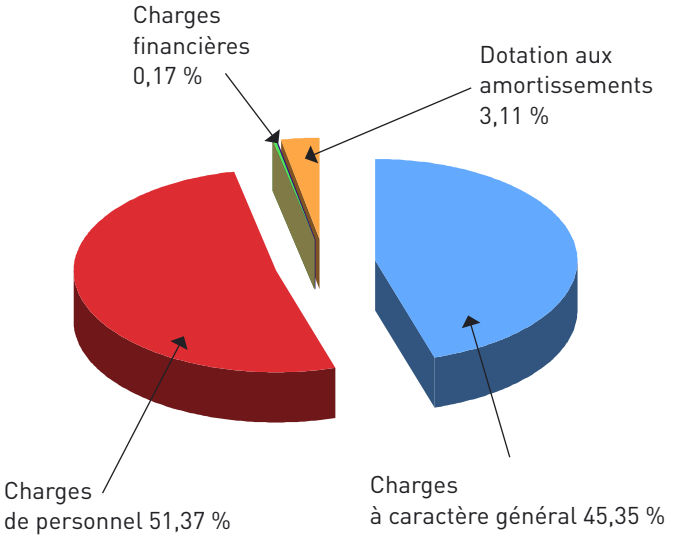

Recettes ..... 178 131 € HT

	Montant en €	%
Produits des services vente de bois	154 100	86,51
Excédent antérieur reporté	24 031	13,49

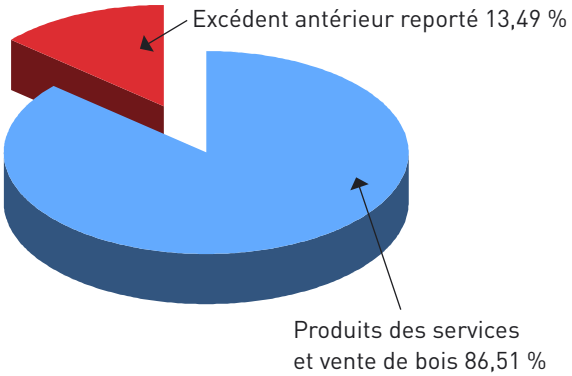

2) Investissement

Dépenses ..... 11 000 € HT

	Montant en €	%
Déficit d'investissement reporté	0	0
Travaux d'investissement	6 000	54,55
Placements financiers	5 000	45,45

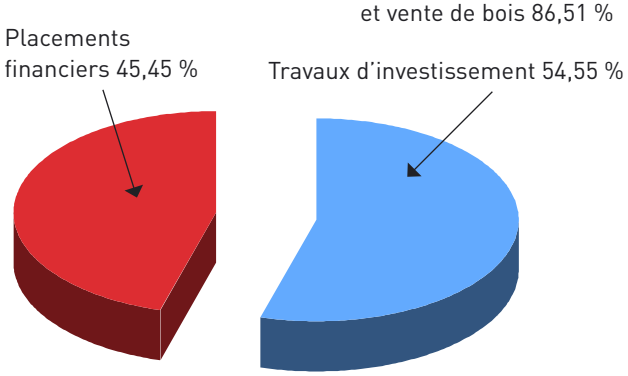

Recettes ..... 15 327 € HT

	Montant en €	%
Excédent de fonctionnement	0	0
Virement à la section Fonctionnement	0	0
Opérations d'ordre	5 550	36,21
Résultat d'investissement reporté	9 777	63,79

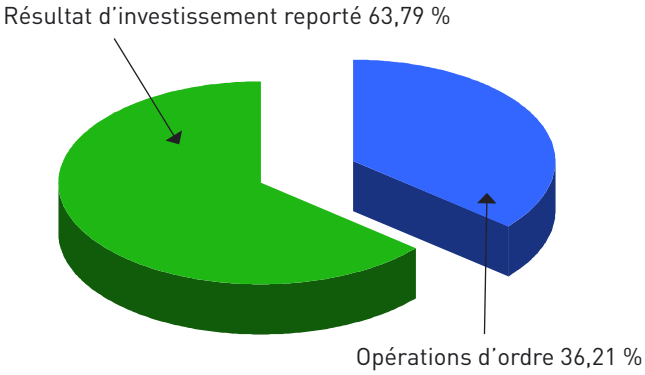

Budget principal

1) Fonctionnement

Dépenses .....950 246 € TTC

	Montant en €	%
Charges à caractère général	427 800	45,02
Charges de personnel	325 730	34,28
Autres charges de gestion courante	150 800	15,87
Charges financières	45 000	4,73
Dotations aux amortissements	916	0,10
Virement à la section d'Investissement	0	0

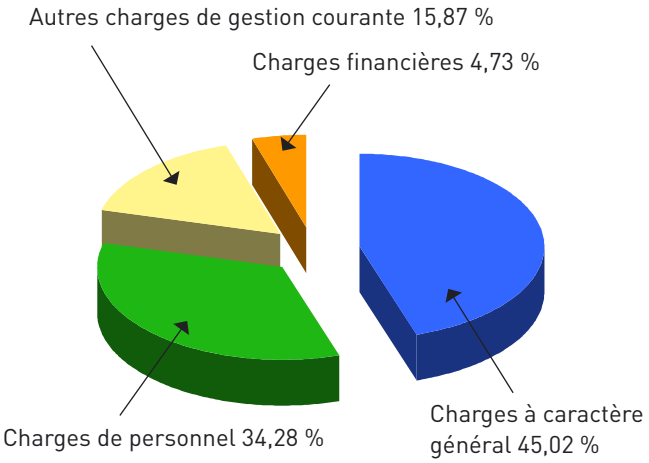

Recettes ..... 950 246 € TTC

	Montant en €	%
Atténuation de charges	3 400	0,36
Produits de services	99 600	10,48
Impôts et taxes	422 309	44,44
Dotations et participations	390 231	41,07
Autres produits de gestion courante	34 696	3,65
Excédent antérieur reporté	0	0

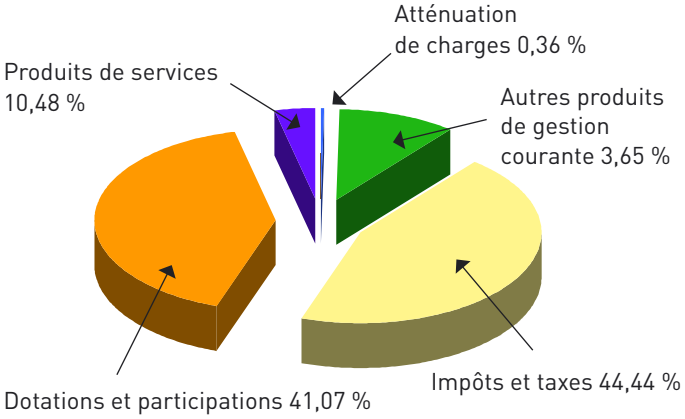

2) Investissement

Dépenses .....1 567 883 € TTC

	Montant en €	%
Subventions ravalement de façades	3 500	0,22
Travaux divers	906 967	57,85
Remboursement capital des emprunts	145 000	9,25
Déficit d'investissement reporté	512 416	32,68

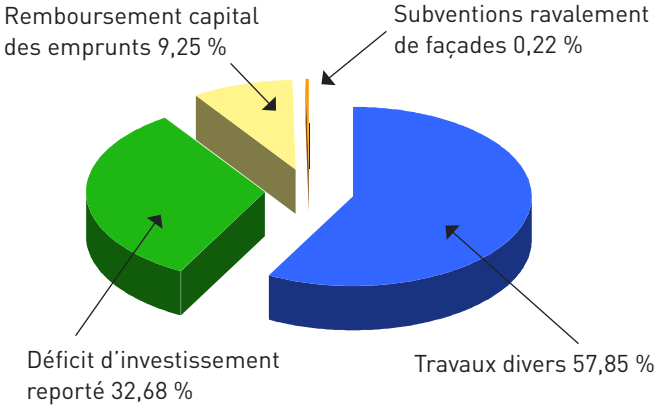

Recettes .....1 567 883 € TTC

	Montant en €	%
Subventions d'investissement	681 699	43,48
Emprunts et dettes assimilés	300 000	19,14
Dotations fonds divers hors 1068	163 573	10,43
Affectation de résultat N-1	302 611	19,30
Virement de la section Fonctionnement	0	0
Produits des cessions immobilières	120 000	7,65

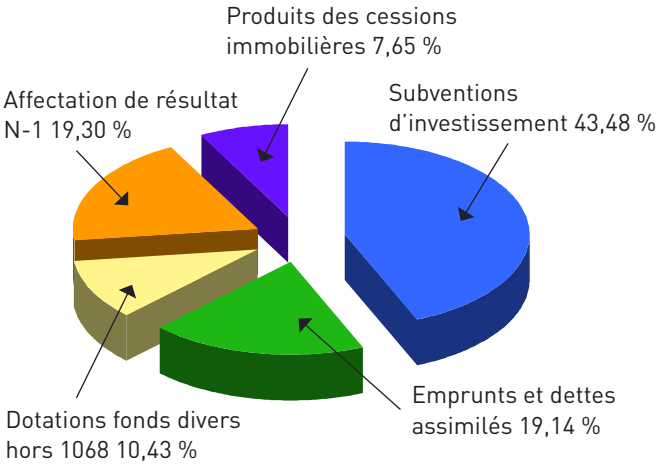

PRÉVISIONS DE RÉALISATIONS DE TRAVAUX 2008

Les opérations déjà engagées en 2007 ou antérieurement seront poursuivies en 2008, à savoir :

- la salle socio-éducative : 300 000 €,
- la chaufferie bois : 200 000 €,
- l'aménagement de la Place des Tilleuls : 10 000 €,
- la rue Hensbach : 30 000 €,
- acquisition du véhicule pompier : 85 000 € pour l'équipement (le châssis de 90 000 € a déjà été payé).

Les nouveaux projets programmés en 2008 (nous citons les plus importants du point de vue financier) :

- l'aménagement du bureau de poste en commerce multiservices : 31 500 € (partie des travaux à la charge de la Commune),
- le ravalement des façades de ce même bâtiment : 20 000 €,
- le traitement curatif et préventif de la charpente de l'église : 21 000 €,
- les travaux d'aménagement du local des pompiers : 11 000 €,
- l'aménagement de la cour du Tissage : 38 000 €.

Diverses acquisitions de matériel sont également programmées, notamment :

- l'acquisition d'un nouveau photocopieur pour les écoles : 2 500 €,
- le remplacement des 2 derniers postes informatiques de la mairie avec mise en place d'un serveur de réseau séparé et d'un système de sauvegarde quotidien : 2 800 €,
- l'acquisition de divers matériels pour les ateliers municipaux pour un montant total de 10 000 €, en particulier une machine combiné bois et un kärcher,
- un crédit de 12 100 € figure également au budget pour les travaux de rivières réalisés en 2007 et dont les ordres de paiement seront à mandater par la Commune en 2008.

Les impôts

Les taux des quatre impôts locaux n'ont pas été augmentés par le Conseil Municipal, qui a donc décidé de maintenir les taux à leur niveau actuel (depuis l'an passé), à savoir :

- Taxe d'habitation ..... 8,02 %
- Taxe foncière sur le bâti ..... 10,98 %
- Taxe foncière sur le non bâti ..... 102,10 %
- Taxe professionnelle ..... 12,42 %

Le produit fiscal attendu s'élève à 320 174 € (en légère augmentation par rapport à l'année dernière en raison de l'augmentation prévisionnelle des bases notifiées par l'Etat).

Les Brèves

Des trottoirs propres et sans déjections canines grâce à Toutounet

La présence sur les lieux publics des déjections canines constitue une réelle nuisance pour les promeneurs et un frein non négligeable à l'établissement d'un environnement urbain agréable.

L'entretien des lieux souillés génère un coût budgétaire important pour les collectivités.

Le concept TOUTOUNET apporte une solution simple et de qualité pour remédier à cette situation.

Pour cette raison, le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 19 juillet 2007, de mettre en place des distributeurs de sacs offrant aux propriétaires de chiens un moyen pour ramasser les déjections de leur compagnon.

Deux distributeurs ont été mis en place, l'un à l'entrée de la rue de la Gare, l'autre au niveau de l'espace vert situé à côté du foyer pour personnes âgées.

Priorité des travaux d'assainissement collectif à Oderen

L'ordre de priorité des travaux d'assainissement a été défini au regard des coûts des raccordements en fonction :
- du nombre de branchements à effectuer,
- de la longueur du réseau à réaliser,
- de la configuration du terrain (géologique et géographique)

Priorités	Rues ou Quartiers	Localité	Habitations à raccorder	Habitations futures	Coût estimatif HT €	Commentaires
1	Rue Hensbach (Nord)	ODEREN	2	0	49 000	Tvx de voirie 2006
2	Bel Air (Sud)	ODEREN	13	6	151 000	Programmation 2009/2010
3	Rue des Corbeaux	ODEREN	5	1	47 000	
4	Rue du Treh	ODEREN	1	0	9 000	
5	Zone Inondable Sutterley	ODEREN	3	1	52 000	
6	Rue de l'Eglise	ODEREN	2	0	29 000	
7	Bel Air (Nord)	ODEREN	22	13	322 000	
8	Rue du Canal	ODEREN	3	0	39 000	
9	Rue du Maerel	ODEREN	2	0	??	
10	Hameau du Tschar	ODEREN	4	1	50 000	
11	Rue Gransché	ODEREN	5	2	88 000	Voir développement de la Zone NA
TOTAL					836 000	

Mise en œuvre du plan canicule 2008

Afin de permettre, en cas de déclenchement de l'alerte liée à une canicule, l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées vivant seules, il est nécessaire de les identifier.

Nous invitons les personnes concernées qui le souhaitent, à se faire connaître auprès des services de la Mairie (54 Grand' Rue - Tél. 03 89 82 60 53) soit en communiquant les renseignements par téléphone ou en retirant un formulaire d'inscription (données qui resteront bien entendu confidentielles).

Recommandations en cas de canicule

La pathologie la plus fréquente des personnes âgées est la déshydratation qui peut avoir des conséquences graves :
- Se réhydrater en augmentant sa consommation de liquides ainsi que d'aliments riches en eau : pastèques, melons, fraises, yaourts, fruits pressés
- Maintenir la température corporelle et faire un minimum d'activité physique
  - Humidifier les parties découvertes du corps plusieurs fois par jour, se doucher les jambes
  - Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
  - Porter des vêtements légers
- Repérer les signes d'alerte de la déshydratation.

Les Brèves

Les chats et les chiens errants

Il est expressément défendu de laisser les chiens et les chats divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien.

Est considéré comme errant tout animal non immédiatement sous la surveillance de son maître.

Tout animal trouvé sur la voie publique, avec ou sans collier d'identification, avec ou sans tatouage, sera immédiatement saisi et conduit à la SPA de MULHOUSE.

Mise en place d'un nouveau mode de collecte des ordures ménagères et d'une redevance incitative

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin réfléchit à la mise en place d'un nouveau mode de collecte des ordures ménagères avec facturation incitative.

POURQUOI ?

- Parce que l'effort de tri (collecte sélective du verre, du papier, du plastique, de l'aluminium, etc. et compostage), même s'il a fortement et régulièrement progressé depuis 2003, ne permet pas de maîtriser les coûts de traitement des déchets résiduels. **Nos factures continuent d'augmenter.**
  C'est en réduisant encore le tonnage de nos déchets résiduels et en amplifiant encore l'effort de tri et de recyclage que nous pouvons espérer parvenir à maîtriser les coûts de traitement.
- Parce que les habitants qui font l'effort de tri paient actuellement autant que ceux qui jettent l'ensemble de leurs déchets à la poubelle. **Or, les comportements éco-citoyens doivent être valorisés et «récompensés».**
- Parce que le contexte environnemental (réchauffement climatique, diminution des ressources naturelles et fossiles) nous oblige à amplifier l'effort de tri et de recyclage afin que le moins de déchets possible soient enfouis ou incinérés. Le Grenelle de l'Environnement a fixé comme objectif à l'horizon 2015 60 % de valorisation de la matière et a indiqué que l'incinération doit constituer un «recours ultime». **En élus et citoyens responsables, nous nous devons d'agir et de contribuer à la préservation de notre planète.**

QUAND ?

- Le contrat actuel de collecte des ordures ménagères arrive à échéance au 30 novembre 2008. Le renouvellement du contrat est donc l'occasion d'introduire le nouveau mode de collecte dès le 1er décembre 2008 ou, si cela est juridiquement possible, au 1er janvier 2009.

COMMENT ?

Le Cabinet GIRUS auquel la Communauté de Communes avait commandé une étude fin 2007, a étudié 4 modes de collecte et de redevance incitative :

- **au sac :** le montant de la redevance inclut un nombre de sacs mis à disposition pour l'année, tenant compte de la composition du foyer (un foyer de 2 personnes reçoit par exemple 60 sacs de 50 litres par an ; un foyer de 4 personnes en reçoit le double). Des sacs supplémentaires peuvent être achetés dans les Mairies durant l'année (à un prix dissuasif). Les sacs sont clairement labellisés « Com-Com ». Dans la mesure où le prestataire a pour consigne de ne collecter aucun autre type de sacs ou de déchets, les sacs sont posés directement sur le trottoir afin que les ripeurs puissent les identifier.
- **au volume de bac :** l'habitant choisit une taille de bac et paie selon le volume choisi
- **au volume de bac + levée :** l'habitant choisit une taille de bac et paie selon le volume choisi et le nombre de présentations du bac à la collecte
- **au volume de bac + levée + pesée :** part fixe tenant compte de la composition du foyer + prise en compte du poids des déchets et du nombre de présentations du bac à la collecte

Après discussion et débat, le 19 mai 2008 en Commission « Eco-Citoyenneté » élargie, puis en Conseil Communautaire le 28 mai 2008, c'est sur le mode de COLLECTE AU SAC que s'est porté le choix des délégués.

Les avantages du système au sac :

- Efficace en termes de réduction des tonnages OM page 28 de l'étude
- Le plus facile et le plus rapide à mettre en place page 29
- Nécessite peu d'investissements de la part de la collectivité page 36
- Permet de maîtriser les coûts de traitement page 39
- Incitatif car il bénéficiera aux «bons trieurs» (qui n'auront pas besoin d'acheter des sacs supplémentaires)
- Equitable car il mettra tout le monde à contribution : mairies, associations organisant des manifestations, syndicats mixtes à vocation touristique, etc., pour lesquels les frais de collecte et de traitement de leurs déchets sont actuellement assumés par les habitants.
- Souple car il permettra d'évoluer vers un autre mode de collecte si nécessaire

Les inconvénients et les solutions pour y remédier :

- Risques de détérioration des sacs par les animaux s'ils sont posés directement sur les trottoirs : pour les maisons situées proches de la forêt, l'utilisation de poubelles « rondes » de 100 litres sera tolérée pour y déposer les sacs. Par ailleurs, il sera veillé à mettre à disposition des habitants des sacs résistants ;
- Pénibilité de la collecte pour les ripeurs : les sacs auront un volume maximum de 50 litres pour éviter qu'ils ne soient trop lourds ;
- Traitement des refuges et résidences secondaires : des cabanons ou des bacs avec fermeture à clé seront mis à disposition pour que les usagers puissent y déposer leurs sacs à la fin du week-end ;
- Traitement de l'habitat collectif : Mise à disposition de bacs avec fermeture ;
- Sacs non utilisés en fin d'année par les bons trieurs : possibilité de réutilisation des sacs l'année suivante ;
- Sacs non conformes : si les sacs sont non conformes (non labellisés Communauté de Communes) des autocollants avec mention « sac ou contenu non conforme » + numéro de téléphone Communauté de Communes seront apposés par les ripeurs sur les sacs concernés. Le prestataire signalera par ailleurs à la Com-Com les sacs non collectés afin qu'elle puisse intervenir auprès des habitants / faire des recherches sur l'origine du sac.

La communication

De septembre à décembre 2008 :

- Supports de communication pour expliquer le nouveau mode de collecte (enjeux, fonctionnement)
- Rappel des dispositifs de tri et de collectes existants : collecte sélective en apport volontaire, collecte des encombrants, collectes ponctuelles organisées par la Communauté de Communes (D3E, DMS, pneus), vente de composteurs individuels, plate-formes de déchets verts (objectif : 11 plate-formes intercommunales d'ici fin 2008)
- Réunions publiques dans les communes
- Information sur les dates de récupération des sacs en Mairie

Par la suite :

- Désignation d'un «Ambassadeur du Tri» dans chaque commune ?
  Pourquoi pas des membres de la commission «Eco-citoyenneté», qui seraient des relais entre les habitants et la Com-Com
- Mise en place d'un «cahier de doléances» dans les Mairies pour recueillir les observations des habitants et ainsi adapter et améliorer le dispositif le cas échéant

L'OBJECTIF

- Maîtriser les coûts de traitement des déchets par une réduction du tonnage des OM (2007 : 250 kg /hab/an – 2009 : 200 kg/hab/an ?) et la poursuite de l'augmentation des tonnages des collectes sélectives
- Stabiliser, voire diminuer un peu, dès la première année si possible, la redevance pour les bons trieurs.

Le recyclage

A l'école nous trions les briques de boissons, les bouteilles en plastique, les piles, les papiers et les emballages de goûters, les bouchons de bouteilles et le papier carton.

Les briques de boissons servent par exemple, à fabriquer des panneaux isolants.
Le tri des bouteilles en plastique permet d'obtenir d'autres objets en plastique.
Les cartouches d'imprimantes sont le plus souvent à nouveau remplies pour une deuxième vie.
On récupère la matière première des emballages de goûters.
Le papier et le carton sont recyclés et fournissent à nouveau du papier.
Le recyclage des piles produit de nouvelles piles ou des métaux divers.

Les bouchons de bouteilles en plastique sont collectés dans la classe des CE1 - CE2 et les cartouches d'imprimantes dans la classe des CM1 - CM2.

On peut également rapporter les piles usagées à la mairie.

Le tri permet de recycler. Ainsi on économise les matières premières et en diminuant le volume des déchets incinérés, on pollue moins !

Le tri a un autre intérêt pour notre école :
Le recyclage des cartouches d'imprimantes financera l'achat de livres pour la bibliothèque de l'école.
Le tri des bouchons de bouteilles plastique sert à financer des actions humanitaires comme l'achat de matériel pour handicapés.

La classe des CE1 - CE2 d'Oderen.

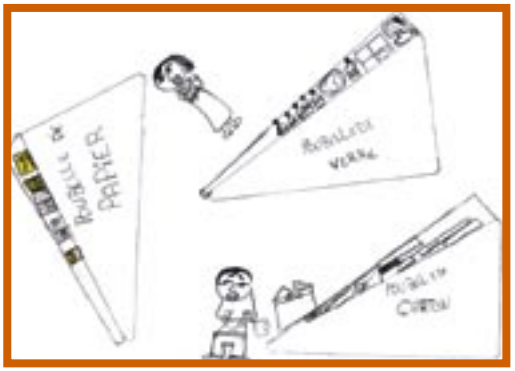

Enquête sur la qualité de l'eau

CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN RHIN MEUSE

Cette consultation s'intègre dans un dispositif voulu par l'Union Européenne.

Chaque citoyen est amené à donner son avis sur les mesures proposées par les Etats et les acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs) pour construire l'avenir de l'eau de sa région. Les modalités de cette consultation sont les suivantes :

- Sur internet http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/
- Dans chaque préfecture des imprimés sont mis à la disposition du public
- Un questionnaire sous enveloppe a été distribué dans chaque boîte aux lettres
  Une information sera réalisée par voie de presse, radio et télévision
- Chaque comité de bassin s'est engagé à atteindre le pourcentage maximal de «bon état» des eaux de son bassin en 2015, la partie restante devant atteindre cet état en 2021 ou au plus tard en 2027.

En raison de l'importance de cet enjeu il est souhaitable qu'un maximum de personnes participe à cette consultation.

Arbre à fleurs

Merci à la société Relly qui a fourni gracieusement le magnifique arbre à fleurs qui trône majestueusement au centre du village. Le garnissage a été réalisé par la société horticole du Stoerenbourg et la mise en place est l'œuvre du service technique. Cette réalisation originale fera très certainement le bonheur des appareils photos des touristes de passage. Elle complète avantageusement le fleurissement du village qui contribue à la qualité de vie qui caractérise notre village.

Un petit pont à découvrir

Une belle réalisation au départ du sentier «l'allée des châtaigniers», début du chemin Dreyer.

Félicitations à toute l'équipe !

Les charpentiers et constructeurs : Maurice Heinrich, Jean-Pierre Luttenbacher, Antoine Chericato, Quentin Simon.

Les origines de la Marseillaise

Un long parcours...

C'est dans l'effervescence de la Révolution Française que la « Marseillaise » trouve ses origines, et plus précisément en 1792 lorsque la France entre en guerre contre l'Autriche.

A Strasbourg, un Officier du Génie Français, du nom de Rouget de Lisle, compose dans la nuit du 25 au 26 avril, un « chant de guerre pour l'armée du Rhin », à la demande de Dietrich, maire de la ville. Celui-ci est rapidement diffusé en Alsace, sous forme d'impressions ou de manuscrits, puis repris par des éditeurs de Paris.

Il est chanté quelques mois plus tard par les fédérés de Marseille qui participent à la prise du château des Tuileries à Paris, le 10 août 1792, et rencontre un rapide succès, si bien qu'il est déclaré chant national dès le 14 juillet 1795.

« L'hymne des Marseillais », version manuscrite de Rouget de Lisle

Les deux première Strophes et le refrain :

1er couplet :
Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé, (bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Egorger vos fils, vos compagnes !

Refrain :
Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !

2e couplet :
Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtes, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)
Français, pour nous, ah ! quel outrage
Quels transports il doit exciter !
c'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

Malgré tout, plusieurs versions de la « Marseillaise » coexistent alors, avec de nombreuses variantes musicales, accompagnées ou non de chants. Lorsqu'elle est officiellement déclarée hymne officiel de la France en 1879, la faire jouer par différentes formations musicales en même temps relève du défi !

Ce n'est qu'en 1887 qu'une version officielle voit le jour, réaffirmée par la suite dans les constitutions de la 4e République (1946) puis de la 5e République (1958). Elle a cependant encore été réadaptée depuis, puisque le président de la République Valéry Giscard d'Estaing demanda par exemple à en ralentir le rythme.

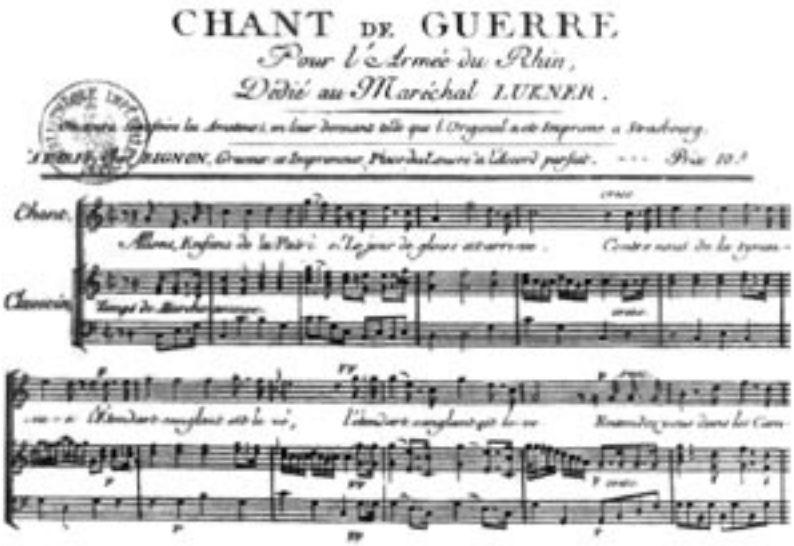

... Qui se construit encore de nos jours ...

Durant la seconde moitié du XXe siècle, la « Marseillaise » a été à de multiples reprises réinterprétée par des artistes de différents horizons musicaux dont les plus connus sont Michel Sardou, Mireille Mathieu et même Serge Gainsbourg qui, avec son « Aux armes et cætera », une version reggae de la « Marseillaise », a fait couler beaucoup d'encre dans un contexte de tensions politiques au cours des années 1980.

Plus récemment, « Aux rêves, citoyens », une autre adaptation reggae, moins polémique, a vu le jour, chantée par Yannick Noah.

Les origines de la Marseillaise

« Aux rêves, citoyens! » de Yannick Noah :

Pour les enfants de la patrie,
Le jour d'y croire est arrivé
Entre nous, la tyrannie,
Les bagarres c'est bien terminé
Les bagarres c'est bien terminé...
Efforçons-nous dans nos campagnes
D'ouvrir nos esprits à donner
De la paix, de la tolérance
Retrouver les vertus de la France

Aux rêves, citoyens
Formons enfin l'union
Vivons (vivons), vivons (vivons)
La liberté et la fraternité
yé yé...

La « Marseillaise » reste aujourd'hui un des symboles de la République Française, au même titre que la devise, le drapeau tricolore ou encore Marianne dont on trouve le buste dans chaque mairie.

Un sondage IFOP de 2005 montre l'attachement des Français à la « Marseillaise », âgée aujourd'hui de plus de 200 ans.

Sondage réalisé en octobre 2005

Question : Etes-vous favorable ou opposé à ce que les enfants apprennent *La Marseillaise* à l'école ?

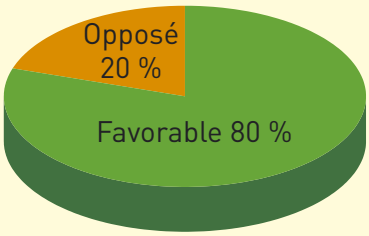

Question : Etes-vous favorable ou opposé à ce que l'on modifie certaines paroles de *La Marseillaise* ?

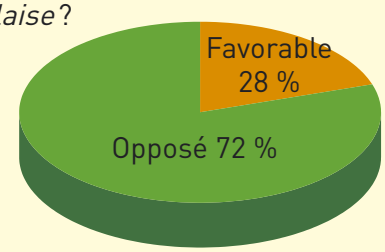

INFODEREN

Ecrire - Lire - Compter

Le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller va accompagner une action de formation destinée aux personnes salariées qui auraient des difficultés en écriture, lecture et (ou) en calcul. Ce sont des formations personnalisées.

Ecrire - lire - compter, une formation adaptée pour les salariés

- Constat :

Certains salariés ont des difficultés à comprendre la complexité des consignes diffusées par écrit dans l'entreprise. Ils maîtrisent mal la lecture, l'écriture ou le calcul et certains voient leur emploi menacé à terme par la montée de l'écrit dans l'organisation du travail.

- La démarche :

Le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller a décidé en partenariat avec la Région et l'OPCA Agefos-PME de mobiliser les entreprises de son territoire afin de proposer à leurs salariés des formations en acquisition de savoirs de base. (Lecture, écriture, calcul).

Le financement de cette formation s'inscrit dans le cadre du DIF.

- L'objectif :

Faire évoluer les compétences de certains salariés en leur permettant de maîtriser les connaissances indispensables à leur métier et ainsi leur permettre de devenir plus autonomes dans leurs missions.

Ils pourront sécuriser leur parcours professionnel et développer leur employabilité future.

- La formation :

Elle est axée sur l'utilisation en situation professionnelle de la lecture, de l'écriture et du calcul et sera adaptée aux besoins de chaque salarié (contenu sur mesure, horaires adaptés, proximité géographique).

Pour tout renseignement,
contactez Catherine Bachschmidt au 03.89.50.14.25

Inauguration et portes ouvertes du Café des Aidants

Mardi 29 avril 2008 le Café des Aidants a ouvert ses portes en grand.

Soixante personnes ont participé à la manifestation organisée à 16 h et destinée à faire connaître cette nouvelle action.

Le café fonctionne depuis octobre 2007, deux après-midi par mois. Il est destiné aux aidants familiaux de personnes âgées ou de personnes handicapées qui se trouvent à domicile ou en institution. Il est ouvert à toutes les personnes de l'arrondissement de Thann.

C'est un lieu convivial d'échanges, d'écoute, d'information et de formation, animé par des professionnels de l'hôpital EHPAD St Vincent.

Pourquoi un tel projet et comment s'est-il concrétisé aussi rapidement ?

L'établissement a toujours eu le souci de se rapprocher des aidants naturels. Nous avions constaté à plusieurs reprises qu'ils étaient très investis dans l'accompagnement de leur proche, parfois même au-delà de leurs propres forces. Nous avons donc souhaité les aider dans ce parcours dans lequel ils pouvaient se trouver très isolés.

Notre projet présenté à la CNSA a reçu un très bon accueil et nous avons ainsi pu bénéficier d'un financement important. Le projet s'est ensuite concrétisé rapidement grâce à la réactivité tant de l'institution que des différents partenaires.

Budget pour 18 mois	36 500 €
CNSA	30 500 €
ADG	1 600 €
ARPEGE	1 500 €
Commune	2 400 €
Syndicat mixte Thur Doller : CLIC	500 €
Maisons de la Croix	Locaux

Monsieur Philippe Jackob, Directeur Général de l'Association Adèle de Glaubitz, a transmis ses remerciements à tous les acteurs et partenaires tout en rappelant qu'il faudra très rapidement trouver des solutions pour pérenniser cette action.

Messieurs François Tacquard et Francis Allonas se sont félicités de la mise en place de cette activité et nous ont confirmé leur soutien.

Pour cette occasion nous avons souhaité inviter un aidant qui est aussi un écrivain Monsieur Jean WITT, auteur du livre «la Plume du Silence, Toi et Moi et Alzheimer».

Il nous a fait part de son vécu d'accompagnant de son épouse atteinte de la maladie d'Alzheimer depuis 14 ans.

Rappelons que chaque situation est unique et que chacun s'investit à sa manière et selon ses possibilités. L'expérience de monsieur Witt s'explique en fonction de sa propre vie et ne se définit pas comme un idéal.

L'objectif du café est justement de permettre à chaque personne confrontée à de multiples difficultés de trouver «une oreille» et des informations pour lui permettre d'appréhender au mieux son quotidien et de faire des choix en accord avec sa propre situation.

Madame Delbecq et monsieur Mazo, animateurs du café, ont ensuite réalisé le bilan de l'activité depuis l'ouverture et expliqué les orientations qui se dessinent pour cette année.

Pour la période de fin octobre 2007 à fin janvier 2008

Nombre de réunions	7
Nombre de personnes présentes au total	35
Présence moyenne	5
Nombre de personnes concernées au total	12
Nombre de personnes aidantes à domicile	5
Nombre de personnes aidantes de parent en institution	7

Les thèmes de formation prévus sont les suivants :

- Les différents dispositifs d'aides disponibles pour la prise en charge des personnes malades
- La maladie d'Alzheimer et troubles apparentés : connaissances médicales actuelles et perspectives d'avenir.

Enfin, Monsieur Michel Gyss, Président de l'Association Adèle de Glaubitz, a renouvelé les remerciements et fait remarquer combien il est important de disposer de tels lieux qui sont aussi des havres de paix.

En fin d'après-midi, tout en discutant autour du buffet, les participants ont pu visiter le café. De nombreuses personnes agréablement surprises par la convivialité et la chaleur des lieux se sont installées dans les fauteuils pour discuter.

Rappels :

Café des Aidants
Ouvert les 1er et 3e mardis de chaque mois
De 13 h 30 à 16 h 30
Contact : Patrick Mazo
Tél : 03.89.39.19.00
Mail : mazo.stvincent@glaubitz.asso.fr

Christine REISSER, Directrice

L'AAPPMA Haute-Thur organise des ateliers de techniques de pêche et sensibilisation à la protection des milieux aquatiques à destination des plus jeunes

L'AAPPMA (association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques) Haute-Thur présidée par Pierre Henry organise chaque mercredi après-midi à l'étang des Gentianes d'Oderen un atelier «pêche-nature». Cette activité, à l'attention des enfants de la haute-vallée, est fortement encouragée et soutenue par la Fédération Départementale de Pêche du Haut-Rhin.

Les jeunes originaires de Storckensohn, Ranspach, Saint-Amarin, Fellering et Oderen sont encadrés par trois adultes compétents. Depuis fin avril, ils ont acquis les bases des techniques de montage et de pêche à la canne fixe.

Quelques jeunes de l'atelier «pêche-nature» mis en place par l'AAPPMA Haute-Thur en compagnie des moniteurs

Mercredi 14 mai 2008, les pêcheurs en herbe se sont mesurés au maniement du moulinet. Les plus aguerris bénéficieront de cours individualisés sur la rivière où les captures sont plus difficiles. « Il y a de la bonne graine de pêcheur dans ce groupe. Ces jeunes sont avides autant de connaissances générales sur la vie aquatique que de formation sur les techniques de pêche », commentait Jean-François Hundsbuckler, co-responsable de l'animation.

La Lyonnaise des Eaux, qui avait attribué le prix national «Halieutica 2002» à l'AAPPMA Haute-Thur, pour ses actions en faveur des milieux aquatiques, continue à soutenir cette association aux idées novatrices, puisqu'une bonne partie du matériel mis à la disposition des enfants est financée par cette société.

Les Brèves

Quelques règles de civisme

Suivant l'arrêté du 16 juin 2006, l'usage des appareils à forte intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, en raison de leur nuisance, est interdit :

- tous les jours de 20 h à 7 h et entre 12 h et 13 h 30
- tous les dimanches et les jours fériés légaux

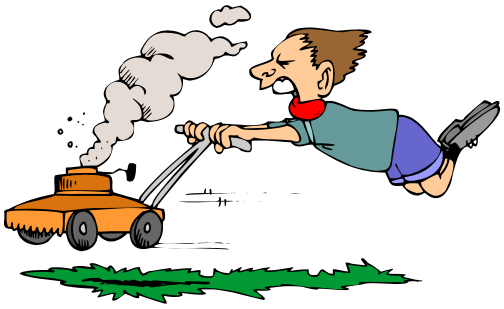

Incinération des déchets végétaux

Tout brûlage sur le domaine public est rigoureusement interdit.

Brûler des déchets végétaux est parfois nécessaire. Si vous le faites, veillez à ce que vos voisins en soient avertis et que les risques de propagation soient maîtrisés.

Congrégation des Sœurs de la Croix

La congrégation des Sœurs de la Croix fête cette année le 160e anniversaire de sa fondation. Voici quelques extraits du témoignage de la supérieure générale, lors de la fête de la Vie Consacrée à Thann le 2 février 2008, à la Collégiale de Thann.

La fondatrice de la congrégation s'appelle Adèle de Glaubitz. Confrontée à la pauvreté qui sévissait dans les rues de Strasbourg au début du 19e siècle, touchée par la misère, particulièrement des jeunes tentés par la violence, le vagabondage et la contestation sociale, forte d'expériences pédagogiques en Suisse et inspirée par les courants sociaux en faveur des pauvres, elle fonde à Strasbourg en 1835 l'œuvre des jeunes servantes pour offrir hébergement, instruction et formation professionnelle à des jeunes filles démunies, orphelines ou abandonnées et cherche à leur assurer une éducation solide et un futur emploi. Elle travaille avec des laïcs et les structures publiques existantes.

Ce n'est qu'en 1848, le 2 février, qu'elle s'engage dans la vie religieuse avec cinq autres jeunes filles et fonde la congrégation. Très vite, l'œuvre se développe en France, en Allemagne et en 1934 au Cameroun.

La mission principale est l'éducation des enfants et des jeunes en difficulté ; des enfants, jeunes et adultes handicapés mentaux et sensoriels. Ouvertures de centres de soins, pouponnières et crèches.

Mère Adèle était une femme déterminée, capable, mobilisatrice au niveau humain, social et religieux, qui a toujours su recommencer, reconstruire et se renouveler. Elle était habitée par le mystère de la Croix et exprimait son charisme dans la pureté d'intention, le recueillement, l'humilité et la charité.

Aujourd'hui la gestion des établissements est transférée à l'Association Adèle de Glaubitz et à l'Association «les Maisons de la Croix». Les Sœurs y restent présentes autant que possible.

A Oderen, à l'hôpital maison de retraite St-Vincent, Sœur Marthe et Sœur Louis-Marie assurent une présence pour visiter les résidents dans l'établissement, leur apportent la Sainte Communion. Sœur Louis-Marie est engagée dans la paroisse, apporte la communion aux personnes âgées qui ne peuvent plus se déplacer. Depuis peu, Sœur M.Pascale fait partie des résidents des Gentianes où elle rend des petits services à ses voisins de chambre.

Trois idées-force animent les religieuses :

- Elles sont passionnées au service du plus défavorisé
- Elles vivent la diversité comme une richesse
- Elles avancent sur un chemin d'espérance

Ce charisme de la Croix n'est pas uniquement vécu par les Sœurs de la Croix, mais certainement par beaucoup d'entre nous, sans qu'ils en soient conscients.

Qui peut rester étranger face à la détresse ? Qui n'a jamais fait surgir la vie ou tracer un chemin d'espérance ou expérimenter la Croix comme source de vie et chemin d'espérance ?

Extrait du discours de Sœur Marie-France Brassel

Les Brèves

Création d'entreprise

Le 10 janvier 2008 a été créée l'entreprise APIS CONCEPT SARL

54, rue Durrenbach – Oderen – Tél. : 03 89 82 21 69 - Gilbert et Francis ACKERMANN

Alarme Intrusion - Détection Incendie - Contrôle d'accès - Vidéosurveillane - Télétransmission - Courant faible - Electricité générale - P.T.I.

Peu importe le système de sécurité en place, cette société propose une étude totalement gratuite et sans engagement afin de maintenir, moderniser ou dépanner vos installations, à des tarifs «raisonnables».

- Facilité du contact téléphonique.
- Assistance et proximité.
- Diligence dans ses interventions.

Qualité du travail, du conseil et de l'accueil.

Paroisse d'Oderen

Visite canonique de janvier-février 2008

Une visite canonique a eu lieu à Oderen le samedi 19 janvier 2008. Y ont participé : Monsieur le Doyen Georges Ciechomski, visiteur religieux, Monsieur Fousson, visiteur laïc, Monsieur F. Allonas, Maire d'Oderen et l'ensemble des membres élus du Conseil de fabrique de la paroisse.

Cette visite s'est déroulée en 2 temps :

1er temps : visite des lieux (église paroissiale - chapelle Notre Dame du Bon Secours - presbytère)

2e temps : au presbytère, lecture des réponses à un questionnaire de 5 pages remis antérieurement au Président du Conseil de Fabrique, réponses faites conjointement par Monsieur le Maire et le Président du Conseil de Fabrique, chacun pour la partie le concernant.

Le questionnaire comportait 4 rubriques :

- L'administration temporelle (le Conseil de Fabrique – les assurances)
- Les bâtiments du culte (église – chapelle)
- L'équipement paroissial (presbytère)
- Les archives paroissiales

Le lundi 11 février 2008 lors d'une réunion à la salle des fêtes d'Urbès nous a été transmis le procès verbal (synthèse) de la visite canonique dont voici quelques extraits :

- Le Conseil de Fabrique est régulièrement constitué. La totalité de ses membres sont à moins de 3 mandats
- Le registre des délibérations et les documents comptables sont régulièrement tenus. A noter que la gestion et notamment la comptabilité des 2 sites (église et chapelle) sont séparées, même si c'est le même Conseil de Fabrique qui en a la responsabilité

- L'intérieur de l'église est bien entretenu et en excellent état (importants travaux de rénovation en 2000-2001, menés en grande partie en régie par une équipe de bénévoles)
- La sécurité est assurée. L'installation électrique est aux normes. Un extincteur est en place. A noter que l'église et la chapelle restent ouvertes en journée.
- Le presbytère est en bon état. Le premier étage et la moitié du rez-de-chaussée sont loués à titre précaire. L'autre moitié du rez-de-chaussée est affectée à la paroisse qui dispose ainsi de locaux assez spacieux et confortables.

Et le procès-verbal de la visite se termine par les remerciements des 2 visiteurs à Monsieur le Maire et à l'ensemble des membres du Conseil de Fabrique qui ont participé à la visite.

Le Président du Conseil de Fabrique, René Glasser

INF'ODEREN

Renseignements et adresses utiles

Le 2 mars 2008 lors de la reconnaissance officielle de la Communauté de paroisses du Val de Wesserling, Monsieur l'Abbé François Gaschy a été nommé Curé des paroisses de l'arrière vallée de la Thur (Wildenstein - Kruth - Oderen - Fellering - Urbès - Mollau - Storckensohn)

Il réside au Presbytère de Husseren-Wesserling, 2 rue Curiale. Pour le contacter par téléphone, vous avez le choix entre :

- N° téléphone du Presbytère : 03 89 82 63 77 ou N° du portable : 06 73 39 58 40

Vous pouvez aussi prendre contact avec lui après les offices célébrés soit à l'église paroissiale soit à la chapelle de l'Hôpital ou encore à la chapelle Notre Dame du Bon Secours (voir bulletin inter paroissial mensuel que vous pouvez vous procurer au prix de 5 € par an)

Vous pouvez aussi contacter M. Muller J.François, Diacre, qui habite au Presbytère d'Oderen sis 53 Grand'Rue et qui se fera un plaisir de répondre aux questions que vous voudrez bien lui poser si elles relèvent de sa compétence.

Dernière possibilité : il existe dans chaque paroisse des personnes dites relais qui pourront répondre à beaucoup de questions que vous vous posez ; comme par exemple : comment faire pour faire lire une messe ? ou encore : à qui s'adresser pour faire baptiser un enfant ? etc.

Voici les noms et les N° de téléphone des 2 personnes relais pour la paroisse d'Oderen :

- Madame Kubler M.Odile : 03 89 82 70 79 ou 03 89 38 72 27
- Monsieur Glasser René : 03 89 82 12 46

Le Président du Conseil de Fabrique, R. Glasser

Amicale pour le don du sang Fellering-Oderen

Depuis mon dernier article, presque la moitié de l'année s'est écoulée.

La première collecte pour 2008 a eu lieu à Fellering le 7 mars. Ce jour-là, nous avons accueilli 104 personnes, chiffre quelque peu en baisse par rapport aux années précédentes.

Comme quoi, il ne faut jamais relâcher notre effort sans quoi nous verrions rapidement le nombre de donneurs chuter.

La deuxième collecte 2008 a eu lieu à Oderen le 23 mai. Ce jour-là 72 personnes sont venues, un chiffre relativement stable par rapport à l'an dernier.

Les besoins de l'E.F.S. sont toujours plus importants. 600 poches de sang sont nécessaires tous les jours en Alsace. Cette demande est due au vieillissement de la population et aux maladies telles que le cancer.

Notre prochaine collecte aura lieu le vendredi 18 juillet au foyer communal de Fellering.

Venez nombreux ce jour-là. En cette période de vacances, un certain relâchement des donneurs est prévisible et pourtant les besoins sont tout aussi vitaux.

Un barbecue requinquera les généreux donateurs.

D'avance, Merci.

Le Président ,
Jean-Marie ANDRE

Gilet rétro-réfléchissant et triangle de pré-signalisation obligatoires

Depuis le 1er juillet 2008, le gilet rétro-réfléchissant et le triangle de pré-signalisation sont obligatoires dans tous les véhicules.

Les usagers qui sortent de leur véhicule en cas de panne ou d'accident sont très exposés au risque d'accident, car peu visibles. C'est tout particulièrement vrai sur les autoroutes.

Le Comité interministériel de la sécurité routière a décidé de rendre obligatoire la présence dans tout véhicule d'un triangle de pré-signalisation et d'un gilet rétro-réfléchissant.

Le non-respect de ces obligations sera passible, comme aujourd'hui en cas de non utilisation des feux de détresse, d'une contravention de quatrième classe.

Les cyclistes aussi

Autre décision prise par le Comité interministériel de la sécurité routière : à partir du 1er septembre 2008, rendre obligatoire le port d'un gilet rétro-réfléchissant par les cyclises circulant de nuit, hors agglomération. Ceux-ci sont en effet très peu visibles de nuit, tout particulièrement hors agglomération en l'absence d'éclairage public.

Les cyclistes qui ne porteront pas de gilet seront passibles d'une contravention de deuxième classe.

Les Brèves

Plan cadastral

La Direction Générale des Impôts vient d'ouvrir le site internet www.cadastre.gouv.fr

Les usagers qui le souhaitent peuvent désormais, à partir de leur ordinateur, consulter en toute simplicité et gratuitement un extrait du plan cadastral.

Le plan cadastral est un document de référence qui dresse l'état de la propriété du territoire national.

En étendant l'offre de service public sur Internet, www.cadastre.gouv.fr. simplifie les démarches des usagers en proposant :

- La consultation du plan cadastral en ligne
- L'édition gratuite des extraits de plan aux formats A 4 ou A 3.

Rencontre athlétisme

«Moi, j'aimais tout»

Une rencontre d'athlétisme a eu lieu sur le plateau sportif entre les écoles maternelles d'Oderen et de Kruth le mardi 3 juin 2008.

Les élèves de Mme Grunenwald et de Mlle Perthuis étaient répartis avec les élèves de Kruth en équipes de deux ou de trois encadrés par les élèves de CM1-CM2 de la classe de Mme Valériano.

Ils sont passés par une dizaine d'ateliers de course, de saut et de lancer.

«En fait, moi, j'ai préféré quand j'ai gagné au jeu des déménageurs»

«Sur le plateau sportif, mon moment préféré c'est quand j'ai couru bien»

«Mon moment préféré, c'est quand j'ai couru longtemps»

«Mon moment préféré, c'est quand j'ai dépassé»

«Moi, j'ai aimé quand on devait se mélanger avec ceux de Kruth»

«J'ai aimé quand j'étais avec la grande fille de la grande école»

«J'ai aimé quand on devait lancer jusqu'au vert, parce que j'ai réussi»

«Moi j'aimais toute la journée parce qu'il y avait les enfants de Kruth»

«Moi, j'aimais quand on sautait par-dessus parce que la barrière n'est même pas tombée»

«Quand j'ai sauté, je me suis pris la barre»

«Le moment là où j'ai préféré, c'est quand on lançait les petits coussins sur les cartons»

«J'aimais bien encore courir plus vite, et puis courir pour ramasser les étoiles»

Date de rentrée : 2 septembre 2008 (selon calendrier national)

Cercle Sainte-Marie : une section théâtre en français

En complément du théâtre en alsacien, le cercle Sainte-Marie vient de créer une section théâtrale en français. Encadrés par Josiane Litterst, Gabriel Lutringer et Carole Fischer, les futurs acteurs sont en train d'assimiler les gestes des bons comédiens. Dans la joie et la bonne humeur, ils effectuent des exercices d'intonation, d'expression du visage et commencent déjà à apprendre la pièce qu'ils présenteront cet automne. Il s'agit de sketches écrits par Josiane Litterst, d'une durée totale d'une quinzaine de minutes, que les acteurs proposeront en avant-première de la traditionnelle pièce en alsacien. Les membres de la section réfléchissent aussi à proposer une pièce de Noël à l'occasion de la traditionnelle soirée familiale du Cercle. Par la suite, ils ont bien l'intention de jouer des pièces plus longues, d'autant qu'ils auront la chance d'avoir à leur disposition une toute nouvelle salle socio-éducative, dont l'inauguration est attendue par tous !

Les personnes intéressées par le jeu, la confection des costumes, des décors, etc. peuvent encore se joindre à la joyeuse troupe.

Le jour de réunion et de répétition, ainsi que l'horaire ont été définis par les participants.

Il s'agit du mercredi, de 19 h 30 à 21 h à la salle de gym (pour l'instant).

Contact : Josiane Litterst au 03.89.38.72.07 ou au 06.84.51.93.11.

Les Brèves

Conseil Municipal

Les prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu dans la salle de réunion de la Mairie à 20 heures aux dates suivantes :

- Jeudi 10 juillet 2008 - Jeudi 28 août 2008 - Jeudi 2 octobre 2008 - Jeudi 6 novembre 2008
- Jeudi 11 décembre 2008.

Article TDF

La télévision que les Français regardent en moyenne plus de 3 h 30 par jour, va connaître une évolution importante : l'extension de la couverture en télévision numérique terrestre (TNT) et l'arrêt de la télévision analogique d'ici fin novembre 2011. Notre commune est directement concernée dans la mesure où elle accueille un pylône de diffusion de la télévision analogique.

Aujourd'hui, trois ans après le démarrage de la TNT, plus de 80 % de la population métropolitaine est couverte et plus d'un tiers de la population (34,5 %) est équipé en adaptateur. Si l'on intègre les autres plates-formes numériques (ADSL, satellite, câble), plus d'un foyer sur deux possède actuellement au moins un récepteur numérique. De plus, depuis le 7 mars 2008 et conformément à l'article 19 de la loi relative à la «modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur» du 5 mars 2007, tous les téléviseurs commercialisés intègrent un adaptateur TNT qui permet de recevoir les 18 chaînes gratuites.

C'est pourquoi le déploiement de la TNT apparaît comme une priorité essentielle.

Comment ces émetteurs complémentaires seront-ils mis en service ?

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) est au cœur de ce dispositif. Il choisit annuellement les zones à ouvrir en TNT et les publie, accompagnées des fréquences qui devront être mises en œuvre par les opérateurs techniques de diffusion (dont TDF). Le CSA garantit le non-brouillage et donc la satisfaction des téléspectateurs. Pour l'année 2008, le CSA a ainsi publié 273 communes à couvrir. La liste des communes devant démarrer en 2008 dans notre département est disponible sur le site internet du CSA à l'adresse

htpp://www.csa.fr/infos/autorisations/autorisations tnt zones 2008.php.

Concrètement, comment se passe alors la mise en service de la TNT dans une zone prévue par le CSA ?

Les opérateurs de multiplex concernés, c'est-à-dire les chaînes de la TNT (puisque celles-ci sont regroupées en sociétés opératrices de multiplex), procèdent à des appels d'offres et mettent en concurrence les différents opérateurs de diffusion, dont TDF. Les opérateurs de multiplex ont alors le choix entre plusieurs diffuseurs, soit sur les sites exploités par TDF, soit sur d'autres sites. Leur seule obligation est de se conformer au cahier des charges et au calendrier fixé par le CSA.

Le site TDF situé sur notre commune pourra-t-il accueillir la TNT ?

Oui. En effet :

- Si TDF est retenue, elle y installera les émetteurs numériques nécessaires
- Si un opérateur concurrent de TDF est retenu, il peut se faire héberger sur le site de TDF. TDF propose en effet sur tous ses sites une offre d'hébergement accessible à tous les opérateurs techniques de diffusion de la TNT. Cette offre comprend notamment l'accueil sur le pylône et la mise à disposition de l'opérateur d'un emplacement au sol pour installer ses équipements techniques.

Qui finance l'arrivée de la TNT ?

Les opérateurs de multiplex (c'est-à-dire les chaînes de la TNT) financent l'installation et l'exploitation ultérieure de la TNT dans les zones définies par le CSA. Les chaînes de la TNT ont en effet des obligations de couverture de la population française.

Le site TDF htpp://www.tdf.fr/tnt-cartes-couverture : fournit les cartes de couverture des émetteurs déjà démarrés ainsi que diverses informations : quelles chaînes, comment les recevoir...

Les Brèves

Venez nombreux en famille et avec vos amis, passer une agréable soirée sur le thème de la bière.

Une soirée dîner dansant sera organisée par la musique Alsatia et animée par l'orchestre «GOLD FASSEL» le samedi 18 octobre 2008 à partir de 20 h à la salle des fêtes d'Oderen.

Pour plus de renseignements et réservations veuillez vous adresser à :

- Nicolas HALLER au 03 89 82 19 57 ou 06 30 80 78 13
- Patrick WEGERICH au 03 89 82 16 07 ou 06 72 37 79 45

Merci

Le Président : Patrick WEGERICH

Résidence Saint-Nicolas de l'APA à Oderen

Il reste des places !

A Oderen, bordée par un joli parc, la Résidence Saint Nicolas de l'APA (Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées) propose des logements aux seniors. Une formule très appréciée puisqu'elle permet de vivre de façon autonome dans un environnement adapté, tout en favorisant le lien social.

La résidence Saint-Nicolas de l'APA, une solution idéale...

Avec l'avancée en âge, les problèmes physiques s'accumulent. Dans certains cas, ils remettent en question le maintien dans un domicile inadapté, surtout si la personne vit seule. La Résidence Saint-Nicolas de l'APA constitue une alternative idéale entre le domicile traditionnel et la maison de retraite.

... pour vivre de manière autonome...

Située au cœur de la Vallée de Thann, à proximité de nombreux commerces, la Résidence Saint-Nicolas est composée de 37 logements de type F1 ou F2. Chaque locataire dispose d'un appartement privatif qu'il aménage à sa guise et avec ses meubles. Adapté aux personnes âgées, c'est un lieu de vie sécurisant, grâce notamment à la présence d'une maîtresse de maison.

... pour profiter de nombreux services...

La Résidence Saint-Nicolas est dotée de nombreux services : salle d'animations, salon de coiffure, buanderie, parking, déplacements en véhicule ou encore sorties accompagnées au supermarché. Viennent compléter cette palette : le boulanger, le boucher et l'épicier ambulants... même le pharmacien vous livre à domicile !

... et pour rencontrer du monde

Gymnastique, atelier patchwork, jeux de société, tricot : grâce aux animations qu'elle propose, la Résidence Saint-Nicolas favorise un réseau de relations internes, mais aussi externes (excursions, rencontres intergénérationnelles, échanges avec les autres résidences...).

Renseignements :
Résidence Saint-Nicolas
47 Grand'Rue à Oderen
Tél : 03 89 82 61 77
Internet : www.apa.asso.fr

Ou
Direction des Résidences de l'APA
15 rue du Collège à Riedisheim
Tél : 03 89 54 45 77

Origine des noms (suite)

Naegelen Le nom est surtout porté dans le Bas-Rhin, le Territoire de Belfort et les Vosges. C'est une forme génitive ou un diminutif de Nagel (Nägel), Naegel, qui signifie en allemand 'clou'. Le terme a dû le plus souvent désigner par métonymie un fabricant de clous, mais peut avoir aussi un sens métaphorique (éventuellement grivois). Formes voisines : Naegelin, Naegellen, Naegeli, Naegely, Nageli, Nagelin, Nagellen.

Oberlin Nom porté en Alsace. C'est une variante d'Aberlin, diminutif du prénom Albrecht (rencontré aussi sous les formes Obrecht, Olbrecht), qui correspond à Albert. Autres formes : Oberlé, Oberli.

Schmitt, Schmidt Fréquent en Alsace-Lorraine et en Allemagne, désigne un nom de métier, le forgeron (germanique smitte = forge). Variante : Schmit.

Schneider Un nom de métier d'origine germanique, désignant un tailleur d'habits. Nom fréquent en Alsace-Lorraine.

Ueber, Hueber Porté dans le Haut-Rhin, correspond en principe à l'allemand über, et désigne le lieu ou la maison situés en haut. Variante : Uber. Voir Huber pour une autre possibilité.

Wagner Fréquent en Alsace et en Allemagne, c'est un nom de métier, celui de charron.

Walsh, Walch Porté en Angleterre, le nom désigne le plus souvent, tout comme sa variante Welsh, celui qui vient du pays de Galles. Il peut aussi avoir simplement le sens d'étranger (germanique walah).

Walter Nom porté en Angleterre, en Allemagne et en Alsace-Lorraine, qui correspond au nom de personne Gautier, Gauthier (wald = qui gouverne + hari = armée).

Weber Il s'agit d'un surnom désignant un tisserand. Le nom est fréquent en Allemagne et en Alsace.

Weingartner Le nom Weingärtner désigne mot à mot en allemand le jardinier qui s'occupe de la vigne. Il s'agit donc d'un nom donné à un vigneron. Variantes : Weingaertner, Weingertner. Le nom Weingarten est quant à lui un toponyme avec le sens de «vigne». C'est le nom de plusieurs communes en Allemagne (Weingartner peut aussi désigner celui qui vient de l'une d'entre elles).

Wyss, Wiss Porté dans le Haut-Rhin et originaire de Suisse, c'est la forme alémanique (également Wyss) de l'allemand Weiss (= blanc, surnom donné à celui qui a les cheveux blancs).

Zimmer, Zimmermann Nom alsacien ou allemand signifiant chambre, habitation de planches, au départ bois d'œuvre, puis maison de bois. Zimmermann désigne le métier de charpentier (variante : Zimmerman). C'est le sens qu'il faut sans doute donner le plus souvent à Zimmer, tout comme à ses dérivés Zimmerle (Zimmerlé), Zimmerlin et Zimmerer.

Zussy Porté dans le Haut-Rhin, le nom est une altération du lorrain Saulcy (88) qui désigne une saulaie.

Calendrier des manifestations 2008

Date	Nom et descriptif	Organisateurs
13/07/08	Soirée Tricolore	Odr'Anim - Eliane WYSS - 03 89 82 64 25
18/07/08	Don du Sang de 16 h 30 à 19 h 30 à FELLERING	Amicale de donneurs de sang Jean Marie ANDRE - 03 89 82 71 20
10/08/08	Fête champêtre - Marché aux puces	Cercle Ste Marie - François RELLY - 03 89 82 11 04
15/08/08	Procession aux flambeaux à 21 h, départ de l'église pour la chapelle ND du Bon Secours	Conseil de Fabrique - René GLASSER - 03 89 82 16 46
2/09/08	Rentrée scolaire	
6/09/08	Quête	Cercle Ste Marie - François RELLY - 03 89 82 11 04
7/09/08	Quête	Cercle Ste Marie - François RELLY - 03 89 82 11 04
4/10/08	Marche populaire	Cercle Ste Marie - François RELLY - 03 89 82 11 04
4/10/08	Quête toute la semaine jusqu'au 12/10/2008	Souvenir Français
5/10/08	Marche populaire	Cercle Ste Marie - François RELLY - 03 89 82 11 04
12/10/08	Journée aux carnassiers à l'Etang du Maerel	AAPPMA Hte Thur - Pierre HENRY - 06 87 17 06 72
17/10/08	Don du Sang de 16 h 30 à 19 h 30 à FELLERING	Amicale de donneurs de sang Jean Marie ANDRE - 03 89 82 71 20
18/10/08	Dîner dansant (thème de la Bière) à la Salle des Fêtes	Musique Alsatia - Patrick WEGERICH - 03 89 82 16 07 Nicolas HALLER - 03 89 82 16 07
25/10/08	Théâtre Salle communale de Fellering	Cercle Ste Marie - François RELLY - 03 89 82 11 04
31/10/08	Théâtre Salle communale de Fellering	Cercle Ste Marie - François RELLY - 03 89 82 11 05
7/11/08	Théâtre Salle communale de Fellering	Cercle Ste Marie - François RELLY - 03 89 82 11 06
7/11/08	Loto au club house	Association Sportive d'ODEREN Norbert ECK - 03 89 37 39 44
8/11/08	Théâtre Salle communale de Fellering	Cercle Ste Marie - François RELLY - 03 89 82 11 06
11/11/08	Cérémonie du 11 novembre	
15/11/08	Théâtre Salle communale de Fellering	Cercle Ste Marie - François RELLY - 03 89 82 11 06
16/11/08	Théâtre Salle communale de Fellering	Cercle Ste Marie - François RELLY - 03 89 82 11 06
23/11/08	Messe de la Ste Cécile à 10 h 30	Chorale - Paul MARRER
29/11/08	Bredalamark	Odr'Anim - Eliane WYSS - 03 89 82 64 25
29/11/08	Vente de calendrier	Ass. Sportive d'ODEREN - Norbert ECK - 03 89 37 39 44
30/11/08	Bredalamark	Odr'Anim - Eliane WYSS - 03 89 82 64 25
5/12/08	Match de Belote au club house	Ass. Sportive d'ODEREN - Norbert ECK - 03 89 37 39 44
6/12/08	Sainte-Barbe	Amicale des Sapeurs Pompiers Noël DELETTRE - 06 07 88 14 84
7/12/08	Concert de musique dans la salle des fêtes	Musique Orphéenne
7/12/08	Saint-Nicolas : fête patronale	
14/12/08	Repas des aînés	Mairie d'ODEREN - 54 Grand'Rue - 03 89 82 60 53
20/12/08	Fête de Noël	Cercle Ste Marie - François RELLY - 03 89 82 11 04
29/12/08	Don du Sang de 16 h 30 à 19 h 30 à ODEREN	Amicale de donneurs de sang Jean Marie ANDRE - 03 89 82 71 20

Planning des pharmacies de garde

Juillet 2008	Pharmacies de garde	Pharmacies ouvertes l'après-midi
mar 1	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	
mer 2	Ph. Ginglinger (Cernay)	
jeu 3	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	MOOSCH
ven 4	Ph. Oberlin (Oderen)	
sam 5	Ph. de la Thur (Moosch)	MOOSCH
dim 6	Ph. de la Thur (Moosch)	
lun 7	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
mar 8	Ph. du Marché (Cernay)	
mer 9	Ph. St-Jacques (Thann)	
jeu 10	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	ST-AMARIN
ven 11	Ph. de la Thur (Moosch)	
sam 12	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	ST-AMARIN
dim 13	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
lun 14	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
mar 15	Ph. de la Croisière (Cernay)	
mer 16	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
jeu 17	Ph.du Marché (Cernay)	WESSERLING
ven 18	Ph. Schang (Thann)	
sam 19	Ph. St-Jacques (Thann)	WESSERLING
dim 20	Ph. Ginglinger (Cernay)	
lun 21	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
mar 22	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
mer 23	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
jeu 24	Ph. de la Croisière (Cernay)	ODEREN
ven 25	Ph. Schang (Thann)	
sam 26	Ph. Oberlin (Oderen)	ODEREN
dim 27	Ph. Oberlin (Oderen)	
lun 28	Ph. du Marché (Cernay)	
mar 29	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	
mer 30	Ph. Ginglinger (Cernay)	
jeu 31	Ph. St-Jacques (Thann)	MOOSCH
Août 2008	**Pharmacies de garde**	**Pharmacies ouvertes l'après-midi**
ven 1	Ph. de la Collégiale (Thann)	
sam 2	Ph. Schang (Thann)	MOOSCH
dim 3	Ph. Schang (Thann)	
lun 4	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	
mar 5	Ph. de la Thur (Moosch)	
mer 6	Ph. Oberlin (Oderen)	
jeu 7	Ph. du Marché (Cernay)	ST-AMARIN
ven 8	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
sam 9	Ph.de la Collégiale (Thann)	ST-AMARIN
dim 10	Ph. de la Collégiale (Thann)	
lun 11	Ph. de la Croisière (Cernay)	
mar 12	Ph. St-Jacques (Thann)	
mer 13	Ph. de la Thur (Moosch)	
jeu 14	Ph. Schang (Thann)	WESSERLING
ven 15	Ph. Oberlin (Oderen)	
sam 16	Ph. du Marché (Cernay)	WESSERLING
dim 17	Ph. du Marché (Cernay)	
lun 18	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
mar 19	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	
mer 20	Ph. Ginglinger (Cernay)	
jeu 21	Ph. de la Collégiale (Thann)	ODEREN
ven 22	Ph. de la Thur (Moosch)	
sam 23	Ph. de la Croisière (Cernay)	ODEREN
dim 24	Ph. de la Croisière (Cernay)	
lun 25	Ph. St-Jacques (Thann)	
mar 26	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
mer 27	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
jeu 28	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	MOOSCH
ven 29	Ph. de la Collégiale (Thann)	
sam 30	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	MOOSCH
dim 31	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	
Septembre 2008	**Pharmacies de garde**	**Pharmacies ouvertes l'après-midi**
lun 1	Ph. Ginglinger (Cernay)	
mar 2	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	
mer 3	Ph. Schang (Thann)	
jeu 4	Ph. de la Croisière (Cernay)	ST-AMARIN
ven 5	Ph. de la Thur (Moosch)	
sam 6	Ph. du Marché (Cernay)	ST-AMARIN
dim 7	Ph. du Marché (Cernay)	
lun 8	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
mar 9	Ph. St-Jacques (Thann)	
mer 10	Ph. de la Collégiale (Thann)	
jeu 11	Ph. Ginglinger (Cernay)	WESSERLING
ven 12	Ph. Schang (Thann)	
sam 13	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	WESSERLING
dim 14	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
lun 15	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
mar 16	Ph. du Marché (Cernay)	
mer 17	Ph. Oberlin (Oderen)	
jeu 18	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	ODEREN
ven 19	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
sam 20	Ph. Ginglinger (Cernay)	ODEREN
dim 21	Ph. St-Jacques (Thann)	
lun 22	Ph.de la Collégiale (Thann)	ODEREN
mar 23	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	
mer 24	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
jeu 25	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	MOOSCH
ven 26	Ph. de la Croisière (Cernay)	
sam 27	Ph. de la Thur (Moosch)	MOOSCH
dim 28	Ph. de la Thur (Moosch)	
lun 29	Ph. Oberlin (Oderen)	
mar 30	Ph. St-Jacques (Thann)	

Planning des pharmacies de garde

Octobre 2008	Pharmacies de garde	Pharmacies ouvertes l'après-midi
mer 1	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	
jeu 2	Ph. du Marché (Cernay)	ST-AMARIN
ven 3	Ph. Ginglinger (Cernay)	
sam 4	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	ST-AMARIN
dim 5	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
lun 6	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	
mar 7	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
mer 8	Ph. de la Croisière (Cernay)	
jeu 9	Ph. de la Collégiale (Thann)	WESSERLING
ven 10	Ph. Schang (Thann)	
sam 11	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	WESSERLING
dim 12	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
lun 13	Ph. St-Jacques (Thann)	
mar 14	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
mer 15	Ph. de la Thur (Moosch)	
jeu 16	Ph. Oberlin (Oderen)	ODEREN
ven 17	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
sam 18	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	ODEREN
dim 19	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	
lun 20	Ph. du Marché (Cernay)	
mar 21	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
mer 22	Ph. de la Collégiale (Thann)	
jeu 23	Ph. Schang (Thann)	MOOSCH
ven 24	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	
sam 25	Ph. St-Jacques (Thann)	MOOSCH
dim 26	Ph. Ginglinger (Cernay)	
lun 27	Ph. de la Thur (Moosch)	
mar 28	Ph. de la Croisière (Cernay)	
mer 29	Ph. Oberlin (Oderen)	
jeu 30	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	ST-AMARIN
ven 31	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
Novembre 2008	**Pharmacies de garde**	**Pharmacies ouvertes l'après-midi**
sam 1	Ph. Schang (Thann)	Férié
dim 2	Ph. du Marché (Cernay)	MOOSCH
lun 3	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	
mar 4	Ph. Ginglinger (Cernay)	
mer 5	Ph. St-Jacques (Thann)	
jeu 6	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	WESSERLING
ven 7	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
sam 8	Ph. de la Croisière (Cernay)	WESSERLING
dim 9	Ph. de la Croisière (Cernay)	
lun 10	Ph. de la Thur (Moosch)	
mar 11	Ph. de la Collégiale (Thann)	
mer 12	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	
jeu 13	Ph. du Marché (Cernay)	WESSERLING
ven 14	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
sam 15	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	WESSERLING
dim 16	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
lun 17	Ph. Schang (Thann)	
mar 18	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
mer 19	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
jeu 20	Ph. de la Croisière (Cernay)	MOOSCH
ven 21	Ph. de la Thur (Moosch)	
sam 22	Ph. Ginglinger (Cernay)	MOOSCH
dim 23	Ph. St-Jacques (Thann)	
lun 24	Ph.de la Collégiale (Thann)	
mar 25	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
mer 26	Ph. Oberlin (Oderen)	
jeu 27	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	ST-AMARIN
ven 28	Ph. du Marché (Cernay)	
sam 29	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	ST-AMARIN
dim 30	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	
Décembre 2008	**Pharmacies de garde**	**Pharmacies ouvertes l'après-midi**
lun 1	Ph. Schang (Thann)	
mar 2	Ph. de la Thur (Moosch)	
mer 3	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
jeu 4	Ph. St-Jacques (Thann)	ODEREN
ven 5	Ph. Ginglinger (Cernay)	
sam 6	Ph. Oberlin (Oderen)	ODEREN
dim 7	Ph. Oberlin (Oderen)	
lun 8	Ph.de la Collégiale (Thann)	
mar 9	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	
mer 10	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	
jeu 11	Ph. Oberlin (Oderen)	ODEREN
ven 12	Ph. Ginglinger (Cernay)	
sam 13	Ph. Schang (Thann)	ODEREN
dim 14	Ph. Schang (Thann)	
lun 15	Ph. St-Jacques (Thann)	
mar 16	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
mer 17	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
jeu 18	Ph. du Marché (Cernay)	MOOSCH
ven 19	Ph. Ginglinger (Cernay)	
sam 20	Ph.de la Collégiale (Thann)	MOOSCH
dim 21	Ph.de la Collégiale (Thann)	
lun 22	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
mar 23	Ph. Oberlin (Oderen)	
mer 24	Ph. St-Jacques (Thann)	
jeu 25	Ph. de la Thur (Moosch)	Férié
ven 26	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	
sam 27	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	ST-AMARIN
dim 28	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
lun 29	Ph. du Marché (Cernay)	
mar 30	Ph. de la Croisière (Cernay)	
mer 31	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	
Janvier 2009	**Pharmacies de garde**	**Pharmacies ouvertes l'après-midi**
jeu 1	Ph. Oberlin (Oderen)	

Imprimerie Sailley - Le Thillot